



M.R.C. Avignon
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Nouvelle.

Avis public est donné par le soussigné, Daniel Bujold, directeur général et greffier-trésorier par intérim de ce qui suit :

Que le conseil municipal adoptera lors d'une séance extraordinaire, le 22 décembre 2022 à 19h30, le règlement #405, Règlement visant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2023.

Cette séance aura lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville à Nouvelle (470, rue Francoeur).

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement #405 –Règlement visant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2023
4. Période de questions
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

Donné à Nouvelle, ce 9 décembre 2022.

Daniel Bujold,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim